

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67

Membres présents : 57
dont suppléés : 2

Membres représentés : 6

Votants : 63

Date de la convocation
22 janvier 2021

Secrétaire de séance :
Julia BERTOUX

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 JANVIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'AILLY SUR NOYE, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PATRICE-BOURDELLE Christine, MENARD Sergine, PERONNET Fabienne, MONTIGNY Sylvie (suppléante de M. LECONTE Y-Robert) PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, RIHET Anne, DEMORSY Roselyne.

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Eric, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, DARCIS Philippe, TOURNIQUET Gautier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, MARTIN Bruno (suppléant de SZYROKI Jacky), MAROTTE Philippe, BENONY Miguel.

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BLIN Nicolas de ROSE Maryse-Corrinne, M. CHANTRELLE Brice de M. CAPELLE Hubert, M. MAROTTE Philippe de M. DUTILLEUX Olivier, M. DOVERGNE de Mme ATTAGNANT Hélène, de CAFFARELLI Christian de M. DEPRET Patrick, M. SURHOMME Alain de M. LEGRAND Marc.

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie, Messieurs CAPELLE Hubert, LECONTE Yves-Robert, DUTILLEUX Olivier, DEPRET Patrick, LEGRAND Marc, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique.

OBJET : Avenant 1 au Contrat de territoire 2017-2020 CD80-CCALN

*Vu les délibérations du Conseil départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 08 février 2017 adoptant les modalités de la politique territoriale 2017-2020,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCALN en date du 28 septembre 2017 approuvant les dispositions du contrat de territoire 2017-2020,
Vu la délibération du Conseil départemental de la Somme en date du 24 juin 2020 approuvant les orientations prolongeant la politique territoriale jusqu'au 31 décembre 2021,*

Afin d'offrir aux collectivités une visibilité sur les aides départementales mobilisables pour leurs projets d'investissement, le Département de la Somme a décidé d'abonder et de prolonger le dispositif de la contractualisation avec les EPCI jusque fin 2021 et d'ajouter un volet spécifique portant sur les équipements et/ou travaux relevant de l'investissement et qui seraient liés à la crise sanitaire COVID-19. Ainsi une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 7 millions d'Euros a été ouverte. Cette dotation complémentaire allouée aux projets d'investissement des communes et des intercommunalités permettra de relancer la commande publique. En outre, elle constituera un levier supplémentaire pour la reprise de l'activité économique dans la Somme, dans le contexte créé par l'épidémie de COVID-19.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Entérine les termes de l'avenant n° 1 au contrat de territoire 2017-2020 entre le Département de la Somme et la CCALN (ci-joint), portant sur le terme du contrat au 31 décembre 2021 et l'abondement d'une part complémentaire d'un montant de 273 864 € pour des opérations identifiées dans la liste des 13 items suivants :
 - o Archives communales et intercommunales,
 - o Bibliothèques-médiathèques
 - o Equipements d'enseignements, de pratique et de diffusion artistiques
 - o Equipements sportifs,
 - o Equipements scolaires et périscolaires du premier degré
 - o Structures d'accueil de la petite enfance (moins de 6 ans)
 - o Maisons de santé pluriprofessionnelles
 - o Logements des espaces publics
 - o Espaces naturels et cadre de vie
 - o Mobilité
 - o Circulations douces
 - o Revitalisation des villes et bourgs-centres
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant et tous les documents relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 28 JANVIER 2021
à AILLY SUR NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 29/01/21

Affiché le 29/01/21

Le Président

Alain DOVERGNE



AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2020 Département / Communauté de communes Avre Luce Noye

ENTRE,

Le Département de la Somme, faisant élection de domicile en l'Hôtel du Département, 53 rue de la République à Amiens, représenté pour les besoins de la signature du présent contrat par son Président, Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, dûment habilité,

d'une part

ET,

La Communauté de communes Avre Luce Noye, sise 144 rue du Cardinal Mercier à Moreuil, représentée pour les besoins de la signature du présent contrat par son Président, Monsieur Alain DOVERGNE, dûment habilité,

d'autre part,

Vu les délibérations du Conseil départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 8 février 2017 adoptant les modalités de la politique territoriale 2017-2020,

Vu la délibération de la Communauté de communes Avre Luce Noye approuvant les dispositions du contrat de territoire 2017-2020 lors du conseil communautaire du 28 septembre 2017,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de la Somme en date du 4 décembre 2017 approuvant les dispositions du contrat de territoire 2017-2020,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Somme en date du 24 juin 2020 approuvant les orientations prolongeant la politique territoriale jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu la délibération de la Communauté de communes Avre Luce Noye approuvant les dispositions du présent avenant lors de la réunion du

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de la Somme en date du 5 octobre 2020 approuvant les dispositions du présent avenant,

PRÉAMBULE

Afin d'offrir aux collectivités une visibilité sur les aides départementales mobilisables pour leurs projets d'investissement, le Département de la Somme a décidé d'abonder et de prolonger le dispositif de la contractualisation avec les EPCI jusque fin 2021 et d'ajouter un volet spécifique portant sur les équipements et/ou les travaux relevant de l'investissement et qui seraient liés à la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 7 millions d'euros a été ouverte. Cette dotation complémentaire allouée aux projets d'investissement des communes et des intercommunalités permettra de relancer la commande publique. En outre, elle constituera un levier supplémentaire pour la reprise de l'activité économique dans la Somme, dans le contexte créé par l'épidémie de COVID-19.

La dotation de 7 M€ sera répartie au prorata par territoire, calculée par rapport au nombre d'habitants, sans retenir les critères de pondération et de bonification comme précédemment. Ainsi, il sera alloué à chaque territoire une dotation complémentaire de 12 € par habitant, mobilisable jusqu'au 31 décembre 2021.

IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 :

L'avenant n°1 au contrat de territoire 2017-2020 entre le Département et la Communauté de communes Avre Luce Noye a pour objet de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de modifier la dotation territoriale allouée par le Département à la Communauté de communes Avre Luce Noye.

Article 2 :

A l'article 3.2 « Accompagnement financier du Département », le paragraphe intitulé « A. Dotation territoriale » est complété comme suit :

« Une part complémentaire d'un montant de 273 864 € pour des opérations identifiées dans les 13 items suivants :

- Archives communales ou intercommunales
- Bibliothèques-médiathèques
- Équipements d'enseignements, de pratique et de diffusion artistiques
- Équipements sportifs
- Équipements scolaires et périscolaires du premier degré
- Structures d'accueil de la petite enfance (moins de 6 ans)
- Maisons de santé pluriprofessionnelles
- Logements communaux et intercommunaux
- Aménagements des espaces publics
- Espaces naturels et cadre de vie
- Mobilité
- Circulations douces
- Revitalisation des villes et bourgs-centres

Pour l'ensemble de ces items, les acquisitions d'équipements spécifiques et les travaux liés à la crise sanitaire COVID-19 (signalétique, mobilier connecté, équipements de protection de types cloisons transparentes, stations de désinfection...) deviennent éligibles. »

Article 3 :

L'article 5 « Durée, avenant » est modifié comme suit :

« Le présent contrat est conclu pour la période 2017-2021 et entre en vigueur dès sa signature. Il pourra être prorogé, précisé ou modifié par voie d'avenant. Il prend fin au 31 décembre 2021, étant entendu que les derniers dossiers susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil départemental devront être parvenus impérativement à cette date aux services, selon les dispositions de l'article 3.

Toute évolution de la composition de la Communauté de communes Avre Luce Noye fera l'objet d'un avenant ».

Article 4 :

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de la date de sa signature.

Article 5 :

Les autres dispositions du Contrat demeurent inchangées.

Fait à Amiens, le

en deux exemplaires originaux.

Pour le Département de la Somme,

Stéphane HAUSSOULIER
Président du Conseil départemental

Pour le Territoire,

Alain DOVERGNE
Président de la Communauté de
Communes Avre Luce Noye

